

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 37

Artikel: Un préfet modern-style
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



TITA PLLIEMAÏE

O dere que lo monsu dâo Tsatî n'amâve pas lè bîte, cein sarâi onna dzanlye. Ein avâi prâo matâire per tsi li : doû tsin, dautrâi tsat, sein comptâ dâi z'ozî dein lâr dzêba et on perroquet — on papaguié quemet on desâi lè z'autro iâdzo — que l'êtâi gouvèrnâ pè la coudenâ. Avoué la serveintâ, cein fasâi on pucheint tsédau, quemet vo vâide.

Clli papaguié, quemet ti lè papaguié, l'êtâi redzipet qu'on diâbllio. Faut vo dere que lo monsu dâo Tsatî, que l'êtâi on farceu dâo tonnerro, lâi apprennâi à dere dè clliâo z'affère rein que po fère eindèva la serveintâ, la grôcha Pernetta. Lâi avâi mimameint apprâ à dere dinse : — Pernetta l'a robâ dâo sucro !

Et ti lè coup que l'eintrâve dein lo pâilo po apportâ lo dînâ âi maître, manquâve pas ; lo perroquet passâve la tita pè lo fiertsau de la dzêba et desâi :

— Pernetta l'a robâ dâo sucro !

Lè maître risant mâ cein mourgâve la serveintâ, po cein que pouâve pas comprendre quemet clli sacré papaguié pouâve dinse la dècèlâ. Serpeint ! avoué !

La Pernetta l'arâi bin voliu sè reveindzî de clli sacré papaguié, mâ quemet !

Cein l'è tot parâi arrevâ. Sé pas, quinta maladi l'a z clli l'ozî (lo violonârre que m'a contâ stasse n'a pas su mè lo dere), mâ tote lè pllionme de la tita lâi ant dèpèlhi iena aprî l'autra. Lâi sant tsesâie et l'a z la tita asse dèplliemâie qu'onna seilla à campouta.

L'è la Pernetta que l'a pu rire et ti lè coup que l'êtâi soletta âo pâilo avoué lo perroquet, lo mourgâve assebin et lâi desâi :

— L'è bin ton dam se t'a la tita plliemâie ! Minna-mor ! t'a trâo dèvezâ !

Lo papaguié desâi rein. Grattâve on bocon sa tita dèpèlhiâ, clliôsâi on get quemet se l'avâi vergogne et sè laissîve dere :

— L'è bin ton dam se t'a la tita plliemâie ! Minna-mor ! t'a trâo dèvezâ !

L'a oia dâi iâdzo sta dèpèche, allâ pî ! Tant que lo pouro perroquet âobliâve sa vilhie ranguiène de « Pernetta l'a robâ dâo sucro ! » On arâi djurâ que l'êtâi vègnâi mouet.

Mouet ! On bî diâbllio, allâ pî !

Onna demeindze, vaité lo monsu dâo Tsatî que l'avâi dâo mondo à dîna. Onna dozanna que l'êtâi aprî lo dînâ, sè sant met à annessî lo perroquet. Clli que fasâi lo mé, l'êtâi on avocat de pè Lozena que l'avâi assebin la tita asse plliemâie qu'on tyu de mermitta.

— Jaco ! Jaco ! desâi clli l'avocat. Dis-no vâi ouie !

Lo papaguié teind la tita einan, âovre lo bet, et fâ dinse à l'avocat :

— L'è bin ton dam se t'a la tita plliemâie ! Minna-mor ! t'a trâo dèvezâ !

Marc à Louis.

UN PRÉFET MODERN-STYLE

SI j'indiquais ici le nom de la jolie citè lèmanique d'aimable importance qui eut l'heur d'abriter ce fonctionnaire cantonal, ceux qui le connurent n'auraient peine à retrouver son nom et ce serait, alors, une indiscretion déplorable. Non pas que ce préfet ait à se reprocher autre que des peccadilles et des attitudes, mais on n'aime point trop à se remémorer les jours de gloire officielle lorsque les hasards de la vie et le jeu inéluctable des circonstances vous ont rejeté dans la foule. Aujourd'hui, M. le préfet n'est plus.

De carrure quasi-athlétique, la moustache opulente, le regard assuré, M. le préfet, bedonnant, souriant, important était, il y a quarante ans, une silhouette politique attirante. Il avait la poignée de main cordiale et le salut familial sans être vulgaire. D'ailleurs, il savait, à merveille, varier ses gestes de courtoisie selon l'importance sociale des gens qu'il en honorait et le « bonjour mon cher » — tout rond, tout jovial, tout à la bonne franquette — dont il accueillait certains de ses administrés de valeur, ne pouvait être comparé au « bonjour, mon ami » dont il gratifiait ses protégés.

Élégant, on le voyait, en été, vêtu de clair, fleur à la boutonnière, traverser la ville en se dandinant un peu, et on se demandait : « Est-il fier d'être bel homme ou d'être préfet ? » Sans doute, un peu les deux. L'hiver, emmitoufflé dans ses fourrures, la fierté préfectorale prenait sans doute le dessus et, le froid excusant la brièveté des formules, M. le préfet se permettait des petits saluts de la main, un peu protecteurs. Quelque chose comme le bonjour d'un bailli de LL. EE.

En revanche avec les dames, M. le préfet n'abrégeait point les galanteries. Conquérant et victorieux, il multipliait à loisir les aventures cupidonnesques et le bruit courait même qu'il montrait dans le petit jeu du mouchoir un éclectisme parfois d'un goût très discutable. Les bonnes langues s'en gaussaient et Figaro, le barbier de la ville l'en blâmait tout bas, trouvant dommage qu'un si bel homme, et si distingué, et si comme il faut, se commit avec certaines espèces. Mais j'ai tout lieu de croire que ce jugement était dicté par une basse et vile jalousie.

M. le préfet aimait les bons morceaux et les petits gueuletons discrets. Entouré d'une cour fidèle et point ennuyeuse, il en discutait les détails et en fixait le menu. C'était en général au « Restaurant du Belvédère », que se parfaisaient ces jolis festins, spécialement soignés par le maître-coq. M. le préfet avait pour ce restaurant une prédilection de bon aloi. Il y rencontrait, d'ailleurs, de grosses nuances citadines, des nuances de son parti, des nuances intrigantes et débrouillardes et ces messieurs y procédaient, entre la poire et le fromage aux nominations officielles ou, plutôt, à la confection des candidatures que de pareilles puissances savaient, sans peine, imposer aux autorités compétentes. Ça ne manquait pas de caractère et ces élections anticipées, qu'arrosaient au préalable quelques flacons de Dézaley ou d'Yvorne avaient une apparence démocratique et bon enfant voilant la dictature du groupe.

M. le préfet aimait le champagne. Son esto-

mac, un peu fatigué, réclamait, semble-t-il, des excitants. Mais il n'était pas homme à boire seul et il prenait plaisir à faire partager ses goûts. L'après-midi, au Belvédère, les cafés joués à la manille ou au yass, le petit verre dégusté, arrivaient le Mauler ou le Bouvier, voire quelque marque française. Cependant, comme M. le préfet ne voulait, en aucune façon éblouir par son faste le *vulgum pecus* et provoquer peut-être des tentations dangereuses, les bouteilles encapuchonnées ne figuraient point sur la table. A l'office, on les vidait dans d'honnêtes litres et sur la table de ces messieurs, les coupes élégantes étaient remplacées par les verres à bon vieux. Ainsi, M. le préfet sauvait les apparences et ne suscitait aucune pensée amère dans l'âme naïve de ses administrés.

M. le préfet était, je le constate, un fonctionnaire émérite ; son secrétaire aussi. Et ce fut dans la carrière du premier un acte d'intelligence indéniable que d'avoir su, à l'instar du roi Louis quatorzième, s'entourer de collaborateurs habiles et dévoués qui contribuèrent au rayonnement de sa gloire. On peut dire que les pensées de M. le préfet étaient, à l'avance, devinées par M. le secrétaire, tant et si bien que le maître n'avait aucune appréhension à s'en remettre pour l'expédition des choses courantes à ce serviteur modèle. La menue besogne de la préfecture n'aurait su, d'ailleurs, intéresser un homme politique et le temps employé par lui à ce travail insipide eut été perdu pour la postérité. M. le préfet se réservait donc. Il assistait aux grands banquets des fêtes de son district. Il y prononçait des discours ministres, échos des paroles gouvernementales. Mais ces discours n'avaient rien d'agressif et M. le préfet n'oubliait pas la nécessité de quelques paroles courtoises à l'adresse de ses adversaires. Il lisait régulièrement la *Revue* ; il lisait aussi la *Gazette* et aussi la *Tribune*.

Cet éclectisme apparent n'était-il pas le signe d'un esprit très moderne et d'une connaissance approfondie de l'âme humaine. Ainsi M. le préfet, libre-penseur avéré, procédait avec une maestria et une éloquence admirables à l'installation des nouveaux pasteurs. Il revêtait la « veste à pans » — selon son mot spirituel et coutumier — et, dans ce costume des plus officiels, il savait trouver, en l'honneur du corps pastoral et pour le bonheur de l'Eglise nationale des paroles vibrantes dont se délectaient les auditeurs. Le syndic de X... ayant assisté à une telle cérémonie s'écria : « *Té bourlai pî por on gaillâ, devease assebin què noutro menistre, mâ n'è pas tant mômi !* »

M. le préfet était homme d'affaires et savait merveilleusement concilier les devoirs de sa charge avec ses devoirs de commerçant. Chaque jour, il visitait ses caves et donnait le coup d'œil du maître à l'expédition des commandes. M. le préfet vendait du vin et la clientèle était, naturellement nombreuse. Les uns achetaient par camaraderie politique, les autres par snobisme — le vin préfectoral ne saurait être une « goutte ordinaire » — ceux-ci par crainte de déplaire à une autorité toute puissante, ceux-là dans l'espoir d'obtenir quelque faveur enviée... Bref, toutes les psychologies se manifestaient dans la clientèle de M. le préfet et il ne laissait pas d'en jouer finement, avec un doigté délicat et expert,

avec un sentiment des nuances, que nos psychologues contemporains eussent assurément admirés. Donc, l'homme d'affaires complétant si joliment l'homme public, M. le préfet pouvait passer pour un spécimen parfait...

LA RECONNAISSANCE

DANS une réunion, quelqu'un parlait de la reconnaissance. Louis Dumur, qui se trouvait là, raconta l'anecdote suivante :

J'ai pour voisin de campagne un homme qui, dernièrement, fut pris d'une congestion cérébrale. Sa vieille servante, effrayée, n'eut que le temps de crier au secours, après quoi elle tourna l'œil et tomba évanouie. Passait un brave ouvrier nommé Bernard ; il s'élança par la fenêtre, relèva les deux agonisants, rappela la servante à la vie, sauta sur un cheval, court à la ville et ramène un médecin. Le malade fut sauvé ; l'ouvrier retourna à son ouvrage.

Je dis à mon voisin :

— Sans Bernard, vous étiez un homme mort ; vous comptez bien le récompenser.

— Oui, certes, me dit-il, j'ai l'intention de lui donner cinquante francs.

Quelques jours après, je le rencontrai :

— Eh bien, avez-vous vu Bernard ?

— Non, pas encore, mais il ne perdra rien pour attendre, j'ai dit que je lui donnerais vingt francs, c'est comme s'il les avait.

Huit jours plus tard :

— Vous avez vu Bernard ?

— Bernard ?... Ah ! oui, Bernard... non, mais je lui engraisse un lapin... Je vous dis que ça. Oh ! je ne suis pas de ceux qui oublient un service.

Quinze jours se passèrent :

— Hé bien, et votre lapin ?

— Mon lapin, je l'ai mangé hier... il était excellent.

L'homme descend du singe. — Un gentil garçonnet rentre de l'école et va droit à son père, honnête cultivateur et bon chrétien.

— Papa, tu sais, nous descendons du singe ! monsieur l'instituteur l'a dit.

Une calotte s'abat sur la tête de l'enfant, qui s'entend dire :

— Que le père de monsieur l'instituteur soit un singe, c'est possible. Le tien ne l'est pas. Compris ?

Le torchon brûle. — Vive discussion entre deux époux :

— Ah ça ! dit la femme en colère, tu ne me feras donc jamais une concession ?

— Vraiment si, répond le mari, en levant les bras au ciel, je t'en ferai une avec plaisir.

— Laquelle ?

— Une concession à perpétuité !

L'AUTEUR GAI

L'AUTEUR gai est un homme généralement entre deux âges, quelquefois trois, mais jamais plus.

Il est éveillé tous les jours, dès la première heure de l'après-midi par un marchand de coke, qui lui apporte sa provision pour la journée.

Il se lève et dit en bâillant, d'un air sinistre : « Soyons drôle ! » Alors il se livre à des exercices hygiéniques variés, qui peuvent le mettre en gaîté et faire éclore en son cerveau des idées drôles.

D'abord il se creuse la tête.

Et cette opération ayant dérangé sa coiffure, il se fait des cheveux.

Inversement, quelques auteurs gais prennent la drôlerie jusqu'à se faire une tête et se creuser les cheveux.

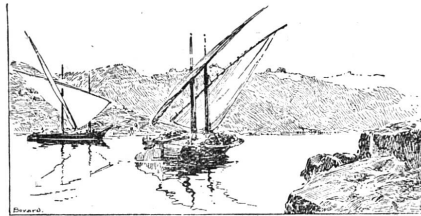
Un des exercices favoris de l'auteur gai consiste encore à se battre les flancs, tout en fumant des pipes. C'est ce qu'il appelle le massage à tabac.

Après ces divers ébats et plusieurs autres, il se promène de large en long. Le long en large est abandonné aux personnes agitées par des sentiments tristes. Et il finit presque toujours par trouver une idée, qui avait été perdue.

Si l'idée est drôle, il fait un article.

Si l'idée n'est pas drôle, il fait un article.

S'il n'a pas d'idée du tout, il fait un article.



DANS LA SUISSE ORIENTALE

Sur le Lac Inférieur

Cette partie du Lac Inférieur sur laquelle nous voguons maintenant ressemble à un large estuaire.

De petites collines boisées s'élèvent sur les deux rives et les villages viennent se nicher dans un pli du terrain tandis que les petites bourgades, étalées au bord de l'eau, offrent aux regards, de coquettes villas et de vieilles demeures groupées autour d'une église.

Le soir descend, soir nuageux ; peu à peu cependant, le soleil est victorieux des brumes et ses rayons s'accrochent soudain à des toits bruns, à une façade de château ou bien à quelque pente verdoyante ; ils fouillent tout ce pays de Bade qui s'étend sur la rive droite du lac et font apparaître des localités dont on ignore le nom et qui s'échelonnent très loin vers le nord, jusque là-bas, tout là-bas, à la ligne bleu-pâle de la Forêt-Noire qui ferme l'horizon.

Un vent frais souffle sur le lac et les petites vagues se crêtent d'écume. Les passagers arpentent le pont en cadence. Ce sont toujours les mêmes touristes, venus pour la plupart d'Allemagne ou d'Autriche. Les hommes portent la culotte courte, le veston vert bouteille et le chapeau — vert également — orné de l'arrière d'un énorme pinceau à barbe. Les femmes, la tête enveloppée d'un voile gris, tiennent en bandoulière la paire de jumelles et le kodak. Munies d'une canne, elles marquent le pas de leurs gros souliers ferrés.

Cependant, à l'avant du bateau, on entend un pépiement d'oiseaux en liberté : une demi-douzaine de pensionnaires, retour de course, se racontent, en leur dialecte, de bien drôles d'histoires, si j'en juge à leurs éclats de rires sonores et puissants.

Le bateau va d'un port à l'autre. Dès qu'il quitte la rive badoise, on le voit cingler vers un port thurgovien. Quand il est superflu d'aborder, le radeleur fait un grand geste de la main et le bateau passe au large. Les employés ne s'en plaignent pas, au contraire ; ils peuvent continuer paisiblement leur partie de cartes.

Subitement, l'île de Reichenau dresse sa masse verte au milieu des eaux bleues du lac.

Reichenau est célèbre par son abbaye de bénédictins, fondée au VIII^e siècle, abbaye qui fut l'un des centres de culture à l'époque carolingienne. A la suite de la querelle des investitures, elle subit de grands dommages et tomba peu à peu sous la dépendance de l'évêché de Constance. Cependant, les moines cherchèrent à recouvrer leur liberté ; cette tentative échoua et, au XVIII^e siècle, le pape supprima la fondation. En 1803, les biens du prieuré passèrent à l'Etat de Bade.

Actuellement, Reichenau est le séjour préféré de nombreuses familles d'Allemands. On loge dans le grand hôtel ou dans les petits cottages échelonnés le long du rivage. Il y a, comme partout, des jardins aux allées râtissées et aux buissons taillés, des « courts » de tennis et une plage fréquentée par la jeunesse des deux sexes.

Le bateau aborde ; il y a foule sur le débarcadère. On s'interpelle et on se salue avec force gestes tandis que le gendarme, en casquette plate et tunique « épinard », inspecte un à un les passagers qui franchissent la passerelle. Plus de la moitié des voyageurs quittent le bateau. Nous ne sommes qu'un petit groupe pour continuer le voyage. Descendus, les promeneurs impatients qui arpenaient le pont au pas cadencé ; descendus, les petites pensionnaires dont le pépiement incessant se mêlait au bruit des vagues.

Après avoir lancé son énergique « vorwärts »,

le capitaine quitte son poste, jette un regard de commisération sur les modestes voyageurs que nous sommes et s'enferme dans sa cabine. Le bateau traverse le lac et s'approche de la rive suisse.

Une façade grise surgit bientôt des arbres, une façade surmontée d'un haut toit brun : c'est le château d'Arenenberg. Et l'on songe tout à coup à l'épopée napoléonienne.

C'est là, qu'après Waterloo, la reine Hortense, ayant longtemps erré, vint chercher son dernier refuge. Munie de la permission des autorités thurgoviennes, elle se fixa à Arenenberg avec son fils Louis-Napoléon, alors âgé de 23 ans. Ce séjour n'avait rien de folâtre pour un jeune prince assoiffé d'ambition. La princesse Mathilde — fille de Jérôme — vint à son tour rejoindre les exilés. Elle avait 15 ans. Alors s'ébaucha, dans les jardins et les bosquets du château, une idylle de courte durée. Hortense mit tout en œuvre pour unir, par les liens du mariage, son fils à la jolie princesse. Mais Louis-Napoléon était d'humeur vagabonde, et à la minute même où le mariage était près de se conclure, le fiancé disparut. On apprit bientôt que, porteur d'un drapeau tricolore surmonté de l'aigle proscrite, le jeune prince avait pénétré dans Strasbourg où Persigny l'attendait et où, à eux deux, ils comptaient proclamer l'empire. Louis-Philippe pardonna cette escapade, mais Persigny resta en prison. Heureusement que Faldoux, orléaniste convaincu, mais ami de Persigny, parvint à rendre pas trop désagréable à ce dernier le séjour sur « la paille humide des cachots ».

Quant à Louis-Napoléon, il s'embarqua pour l'Amérique. On sait qu'il en revint pour créer, après de nombreuses vicissitudes, le second empire. La dernière survivante, l'impératrice Eugénie, fit don, au canton de Thurgovie, du château d'Arenenberg.

On suit du regard la façade de ce château éclairée encore par les derniers rayons du soleil couchant, tandis que la sirène du bateau annonce que l'on va stopper au port d'Ermentingen. Au loin, vers l'est, la ville de Constance dresse ses toits rouges que dominent les clochers de ses églises.

Une longue jetée apparaît soudain. Le bateau s'arrête et nous descendons. Un douanier bienveillant descend à reconnaître en nous des citoyens de la libre Helvétie et nous laisse passer sans difficulté.

Le soleil a disparu derrière la Forêt-Noire et le Lac Inférieur prend subitement une teinte grise, tandis que ses rives s'enfoncent peu à peu dans la brume. *Jean des Sapins.*

A PROPOS DE BARBE

E ne fut que vers le commencement du VI^e siècle que les Français cessèrent de se raser entièrement le visage : ils conservèrent un petit bouquet de barbe à l'extrémité du menton. Bientôt ce bouquet s'étendit le long des joues, et la barbe était déjà très ample, très commune en France au VII^e siècle. Les soins qu'on se donnait pour cultiver la barbe rendent ce nouvel ornement très respectable. Arracher un poil à quelqu'un, lui tirer ses moustaches, furent autant de crimes qu'on s'efforça de prévenir. La même loi de 630 prononce également une amende contre quiconque osera couper la barbe d'un homme libre, sans son consentement. Cette amende est fixée à la moitié de la peine décernée contre celui qui coupait les cheveux.

Les gens d'église étaient les seuls qui ne cultivaient pas la barbe. Aussi les peintres s'écartent-ils prodigieusement du costume, lorsqu'ils représentent les prélats, les prêtres, les moines des VI^e, VII^e et VIII^e siècles avec des barbes vénérables. Cette prétendue marque du pouvoir et de la sainteté était absolument étrangère aux ecclésiastiques de ces temps reculés.

Les laïcs, au contraire, poussaient le luxe et la coquetterie jusqu'à parer leurs barbes de perles de paillettes d'or et d'argent ; du moins, quelques statues d'anciens rois avaient des barbes ainsi décorées.